

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON  
Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU  
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN  
Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER  
Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU  
Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

### • **21 – DECISION MODIFICATIVE N°3** - - Rapporteur : Christophe HOGARD

M.. le Président expose au Conseil d'Administration que certains crédits prévus au budget 2023 doivent donner lieu à un ajustement. Il est donc nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n° D.04 du Conseil d'Administration du 23 mars 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023,  
Vu la délibération n° D.05 du Conseil d'Administration du 22 juin 2023 relative à la décision modificative n°1,  
Vu la délibération n° D.04 du Conseil d'Administration du 21 septembre 2023 relative à la décision modificative n°2,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :  
- approuver le projet de décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 comme suit,



## BUDGET CIAS Section de fonctionnement

Imputation		OBJET	Montant
Fonction	Nature		
<b>Dépenses</b>			
02	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT MAISON DES INTERNES	600,00
02	60612	ENERGIE ELECTRICITE MAISON DES INTERNES	1 300,00
02	60632	PETIT EQUIPEMENT MAISON DES INTERNES	300,00
02	6262	FRAIS TELECOMMUNICATIONS MAISONS DES INTERNES	300,00
<b>Sous-total mouvements réels</b>			<b>2 500,00</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>2 500,00</b>
<b>Recettes</b>			
5234	74718	SUBVENTION ETAT EPICERIE SOLIDAIRE	2 500,00
<b>Sous-total mouvements réels</b>			<b>2 500,00</b>
<b>Total Recettes</b>			<b>2 500,00</b>

## Section d'investissement

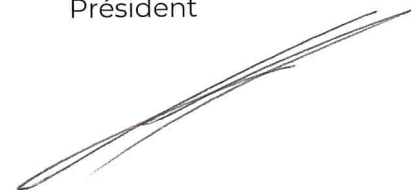
Imputation		OBJET	Montant
Fonction	Nature		
<b>Dépenses</b>			
02	205	LOGICIEL	1 800,00
02	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	-1 800,00
02	2184	MOBILIER MAISON DES INTERNES RUE DU TOURNIQUET	-1 000,00
02	2317	TRAVAUX MAISON DES INTERNES RUE DU TOURNIQUET	1 000,00
<b>Sous-total mouvements réels</b>			<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**  
 Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

